

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 novembre 2025

N° CM17112025-01
NB/LG

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM. BEAUFFRETON ; Mme M. RANGEARD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme I. BROSSET	"	M. A. GUILLOTEAU
Mme M. LERAY	"	Mme A. RABILLER
M N. RIPAUT	"	M P. BOUSSEAU
M E. RABILIER	"	Mme L. VILLATEAU
M M. PRAUD	"	M J. BALLAY
M. K. SERIN	"	M. D. DOLE

Secrétaire : M. N. GODET

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME DU DONJON – VERSEMENT DU 1^{ER} TIERS 2025-2026

VU l'article L 442-5 du Code de l'Education ;

CONSIDERANT que chaque année, avant le vote du budget, il est procédé au versement du 1er tiers de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, basé sur les effectifs de l'année scolaire en cours ;

CONSIDERANT le courrier de M. BRÉMAUD, Président de l'OGEC Notre-Dame du Donjon, en date du 14 octobre 2025, sollicitant la Commune pour le versement de ce 1^{er} tiers, par anticipation, les prévisions de trésorerie de l'association n'étant pas suffisantes d'ici la fin de l'année 2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre ce versement il est proposé de reprendre le tiers du forfait attribué en 2025, avant le vote du montant de la participation pour 2026, tel que détaillé ci-après :

Pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

1 776,00 € soit pour 1/3 592,00 €

Pour un élève de primaire domicilié à Pouzauges

760,00 € soit pour 1/3 253,33 €

Ecole privée mixte Notre Dame du Donjon selon effectifs rentrée 2025

75 élèves de maternelle	X	592,00 €	44.400,00 €
156 élèves de primaire	X	253,33 €	<u>39.519,48 €</u>
			83.919,48 €

CONSIDERANT que ces versements seraient imputés au budget 2026 selon les effectifs scolaires 2025-2026 ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 085-218501823-20251117-CM17112025_01-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser, à l'OGEC de l'école Notre-Dame du Donjon, les sommes indiquées ci-dessus, au titre de l'année scolaire 2025-2026, représentant un montant total de 83.919,48 €.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Noël GODET
Secrétaire de séance